

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 mai 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

PROPOSITION D'ANNULATION DES DIRECTIVES SUR
L'HABITATION ET L'ÉDUCATION ET DE CONSULTATION DES
REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS D'AUTOCHTONES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je demande la parole aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien applique depuis le 1^{er} avril 1975 la politique relative aux droits et obligations des Indiens, que les circulaires exposant ces directives ont été rejetées par tous les chefs indiens élus, que le ministère refusera de subventionner les bandes désobéissant aux directives, ce qui inquiète fort les autochtones, et le ministre ayant déclaré à la Chambre le 6 mai 1975 que, si les principes directeurs créent des problèmes et des difficultés, son ministère est prêt à les modifier, je propose, appuyé par le député de Lambton-Kent (M. Holmes):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien annule immédiatement les circulaires exposant les directives sur l'habitation et l'éducation et organise sans délai des rencontres avec les chefs élus et les organismes représentatifs pour faire l'unanimité sur des directives mutuellement satisfaisantes qui remplaceront les directives actuelles qui ne donnent pas satisfaction.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

PROPOSITION DE RÉTABLISSEMENT DU FINANCEMENT DES
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES POUR LES MAISONS EXISTANTES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je prends également la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Étant donné que les banques et les autres institutions financières ont majoré leurs taux hypothécaires et réduit les prêts hypothécaires pour des maisons déjà construites, et comme la SCHL ne finance plus l'achat des maisons déjà construites en vertu du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, ce qui joue au détriment des contribuables à revenu moyen qui se voient maintenant forcés d'accepter des hypothèques portant intérêt au taux de 15 p.

100, je propose, avec l'appui du député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan):

Que la Chambre recommande au ministre d'État chargé des Affaires urbaines de rétablir le financement des logements existants en vertu du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison.

M. l'Orateur: Présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

LA PHOTOGRAPHIE PUBLIÉE DANS LA REVUE «NOUS»—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion que m'inspire le dépliant central du numéro de juin de la revue NOUS. Il s'agit d'un photomontage qui nous montre le premier ministre du Canada et M^{me} Trudeau, sous l'entête «Le couple le mieux habillé de l'année», dans le costume qui a remporté le prix et qui consiste en tout et pour tout en une feuille d'érable, emblème vénéré du Canada, qui fait pourtant regretter la feuille de vigne traditionnelle.

Avec l'appui du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Mackenzie), je propose:

Que la Chambre prie le premier ministre de faire immédiatement une déclaration et de nous dire si cette aventure photographique fait partie d'une nouvelle politique gouvernementale de mise à nu et de franchise totale qui conduira éventuellement à la découverte de nombreuses choses cachées, y compris, nous l'espérons, les activités de M. Michael Pitfield.

● (1410)

QUESTIONS ORALES

[Français]

LA SANTÉ

LES MESURES DU GOUVERNEMENT DESTINÉES À ASSURER
L'INSPECTION ADÉQUATE DE LA VIANDE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné la responsabilité manifeste qui lui incombe en vertu de la loi des aliments et drogues, le ministre peut-il assurer la Chambre que la situation vague et confuse qui existe présentement dans le domaine de l'inspection de la viande au Québec ne se présentera pas égale-